

le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DJS 262 - DPVI Subvention (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse et avenant à convention avec 1 association de jeunesse (18e).

**Mmes Pauline VERON et Myriam EL KHOMRI,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à deux associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission, et par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Art-Exprim 18 (9971 / X02778 / 2014_03238), domiciliée 89, rue Marcadet (18e), pour son fonctionnement.

Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 4.000 euros au titre de l'exercice 2014.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Esperados (81701 / 2014_03431), domiciliée 97, rue Monge (5e), pour son projet « Lieu après l'école - Lieu d'accueil préadolescents ».

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

